

**N° 18**

4 MAI  
2006

Page 897  
à 948

# Le BO

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ministère  
éducation  
nationale  
enseignement  
supérieur  
recherche



## SOMMAIRE

**ORGANISATION GÉNÉRALE**

- 901 **CNDP** (RLR : 151-0)  
Comité technique paritaire commun au CNDP et aux CRDP.  
A. du 27-4-2006 (NOR : MENF0601168A)

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE**

- 902 **CNESER** (RLR : 453-0)  
Sanctions disciplinaires.  
Décisions du 24-10-2005 (NOR : MENS0601121S)
- 909 **CNESER** (RLR : 453-0)  
Sanctions disciplinaires.  
Décisions du 23-1-2006 (NOR : MENS0601122S)
- 919 **CNESER** (RLR : 453-0)  
Sanctions disciplinaires.  
Décisions du 30-1-2006 (NOR : MENS0601123S)

**ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE**

- 929 **Horaires des enseignements** (RLR : 524-0a)  
Organisation des enseignements du cycle central de collège  
(classes de cinquième et de quatrième).  
A. du 6-4-2006. JO du 22-4-2006 (NOR : MENE0601016A)
- 930 **Travaux personnels encadrés** (RLR : 520-1)  
Liste des thèmes de TPE de la classe de première des séries générales  
en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2006-2007.  
N.S. n° 2006-077 du 25-4-2006 (NOR : MENE0601153N)

**PERSONNELS**

- 931 **CAPEs et CAPEPS** (RLR : 822-3 ; 913-2)  
Modalités de formation des lauréats d'une mention complémentaire  
pour l'année 2006-2007.  
N.S. n° 2006-076 du 25-4-2006 (NOR : MENP0601142N)

**MOUVEMENT DU PERSONNEL**

- 934 **Tableau d'avancement**  
Accès à la hors-classe des professeurs de l'ENSAM -  
année universitaire 2005-2006.  
A. du 27-4-2006 (NOR : MENP0601189A)

**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

- 935 **Vacance d'emploi**  
Directeur d'études à l'École pratique des hautes études.  
Avis du 19-4-2006 (NOR : MENP0601145V)

- 935 **Vacances d'emplois**  
Emplois de statut du second degré à l'IUFM du Pacifique,  
antenne de Polynésie française.  
Avis du 27-4-2006 (NOR : MENP0601197V)
- 937 **Vacance de poste**  
Assistant au directeur des ressources humaines à l'université  
de la Polynésie française.  
Avis du 28-4-2006 (NOR : MENA0601209V)
- 938 **Vacance de poste**  
Responsable des relations internationales de l'université  
de la Nouvelle-Calédonie.  
Avis du 27-4-2006 (NOR : MENA0601165V)
- 938 **Vacance de poste**  
Agent comptable du CRDP de Midi-Pyrénées.  
Avis du 14-4-2006 (NOR : MENA0601090V)
- 939 **Vacance de poste**  
Professeur certifié ou agrégé à la direction générale du CNED.  
Avis du 27-4-2006 (NOR : MENY0601163V)
- 940 **Vacance de poste**  
Responsable du centre de ressources de l'école d'ingénierie  
de la formation à distance du CNED.  
Avis du 26-4-2006 (NOR : MENY0601164V)
- 941 **Vacance de poste**  
Secrétaire général de l'institut de Poitiers du CNED.  
Avis du 27-4-2006 (NOR : MENY0601160V)
- 942 **Vacance de poste**  
Secrétaire général de l'institut de Vanves du CNED.  
Avis du 27-4-2006 (NOR : MENY0601161V)
- 943 **Vacances de postes**  
Professeurs à l'institut de Lyon du CNED.  
Avis du 27-4-2006 (NOR : MENY0601162V)
- 945 **Vacance de poste**  
Chef du service informatique à l'Agence pour l'enseignement français  
à l'étranger.  
Avis du 27-4-2006 (NOR : MENA0601201V)
- 946 **Vacance de poste**  
Professeur de français au lycée d'État italien Leonardo da Vinci  
de Paris.  
Avis du 27-4-2006 (NOR : MENC0601155V)

Les couvertures des volumes 1 et 2 du B.O. spécial n° 3 du 27 avril 2006 relatif aux Programmes des concours externes et internes de l'agrégation, du CAPES, du CAPLP, de COP et de CPE comportent la même erreur dans le titre :

**Au lieu de :**

Programmes des concours externes et internes de l'agrégation, du CAPES, du CAPLP, de COP et de CPE - session 2006

**il convient de lire :**

Programmes des concours externes et internes de l'agrégation, du CAPES, du CAPLP, de COP et de CPE - session 2007

## Bulletin d'abonnement

Oui, je m'abonne au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour un an.

BON À RETOURNER À : Agence comptable abonnement, @4 Téléport 1, BP 80158, 86961 Futuroscope cedex

PRODUCTION	CODE	QUANTITÉ	MÉTROPOLE DOM-TOM	ÉTRANGER		TOTAL
				AVION	SURFACE	
B.O.	1		83 €	137 €	113,50 €	

**Règlement à la commande :**

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'agent comptable du CNDP
- par mandat administratif à l'ordre de l'agent comptable du CNDP : Trésorerie générale de la Vienne Code établissement 10071 Code guichet 86000 N° de compte 00001003010 Clé Rib : 68

Nom, prénom (écrire en majuscules)

Établissement (facultatif)

N° Rue, voie, boîte postale

Localité

Code postal Bureau distributeur

Nom de l'organisme payeur

N° de compte ou CCP

Merci de nous indiquer le n° de RNE de votre établissement

Relations abonnés : 03 44 03 32 37  
Télécopie : 03 44 12 57 70

**Ne pas utiliser ce coupon en cas de réabonnement, un formulaire spécial vous sera adressé**



**Directrice de la publication :** Véronique Mély - **Directrice de la rédaction :** Nicole Krasnopolski - **Rédacteur en chef :** Jacques Aranjias - **Rédactrice en chef adjointe :** Laurence Martin - **Rédacteur en chef adjoint (Textes réglementaires) :** Hervé Célestin - **Secrétaire générale de la rédaction :** Monique Hubert - **Secrétaire générale adjointe de la rédaction :** Jocelyne Dayné - **Chef-maquetiste :** Bruno Lefebvre - **Maquetistes :** Laurette Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Éric Murail, Karin Olivier, Pauline Ranck ● **RÉDACTION ET RÉALISATION :** Délégation à la communication, bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP, tél. 01 55 55 34 50, fax 01 55 55 29 47 ● **DIFFUSION ET ABONNEMENT :** SCRÉREN CNDP, Agence comptable abonnement, @4 Téléport 1, BP 80158, 86961 Futuroscope cedex, tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 12 57 70, mél. abonnement@cndp.fr ● **Le B.O.** est une publication du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

# ORGANISATION GÉNÉRALE

CNDP

NOR : MENF0601168A  
RLR : 151-0

ARRÊTÉ DU 27-4-2006

MEN  
DAF A4

## Comité technique paritaire commun au CNDP et aux CRDP

*Vu A. du 18-7-2001*

**Article 1** - L'article 1er de l'arrêté du 18 juillet 2001 susvisé est **modifié** ainsi qu'il suit :

- S'agissant des membres titulaires :  
Les mots : "Le délégué aux ressources humaines" sont **remplacés** par les mots : "L'adjoint au secrétaire général".
- S'agissant des membres suppléants :  
Les mots : "L'adjoint au directeur de l'action

éditoriale" sont **remplacés** par les mots : "La déléguée aux ressources humaines".

**Article 2** - Le directeur général du Centre national de documentation pédagogique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 avril 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,

Le directeur des affaires financières  
Michel DELLACASAGRANDE

# ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

CNESER

NOR : MENS0601121S  
RLR : 453-0

DÉCISIONS DU 24-10-2005

MEN  
DES

## Sanctions disciplinaires

### Pour les pages 902 à 909 :

“Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, la liste des personnes sanctionnées ne peut être consultée que sur la version papier du Bulletin officiel du ministère de l’éducation nationale, de l’enseignement supérieur et de la recherche”.

N.B. : la version papier peut être consultée dans les services de documentation du réseau CNDP : [http://www.cndp.fr/cndp\\_reseau/default.asp](http://www.cndp.fr/cndp_reseau/default.asp)

CNESER

NOR : MENS06011225  
RLR : 453-0

DÉCISIONS DU 23-1-2006

MEN  
DES

## Sanctions disciplinaires

### Pour les pages 909 à 919 :

“Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, la liste des personnes sanctionnées ne peut être consultée que sur la version papier du Bulletin officiel du ministère de l’éducation nationale, de l’enseignement supérieur et de la recherche”.

N.B. : la version papier peut être consultée dans les services de documentation du réseau CNDP : [http://www.cndp.fr/cndp\\_reseau/default.asp](http://www.cndp.fr/cndp_reseau/default.asp)

CNESER

NOR : MENS06011235  
RLR : 453-0

DÉCISIONS DU 30-1-2006

MEN  
DES

## Sanctions disciplinaires

### Pour les pages 919 à 928 :

“Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, la liste des personnes sanctionnées ne peut être consultée que sur la version papier du Bulletin officiel du ministère de l’éducation nationale, de l’enseignement supérieur et de la recherche”.

N.B. : la version papier peut être consultée dans les services de documentation du réseau CNDP : [http://www.cndp.fr/cndp\\_reseau/default.asp](http://www.cndp.fr/cndp_reseau/default.asp)

# ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

**HORAIRES  
DES ENSEIGNEMENTS**

**NOR** : MENE0601016A  
**RLR** : 524-0a

ARRÊTÉ DU 6-4-2006  
JO DU 22-4-2006

MEN  
DESCO A2

## Organisation des enseignements du cycle central de collège (classes de cinquième et de quatrième)

*Vu A. du 26-12-1996 mod. par A. du 14-1-2002 ; avis du CSE du 22-3-2006*

**Article 1 -** Dans le premier alinéa de l'article 2 de l'arrêté du 26 décembre 1996 susvisé les mots : "26 heures hebdomadaires par division de cinquième et de 29 heures hebdomadaires par division de quatrième" sont **remplacés** par les mots : "25 heures 30 hebdomadaires par division de cinquième et de 28 heures 30 hebdomadaires par division de quatrième".

**Article 2 -** Dans l'annexe de l'arrêté du 26 décembre 1996 susvisé, relative aux horaires des enseignements applicables aux élèves des classes du cycle central de collège (cinquième et quatrième), les dispositions suivantes concernant l'horaire non affecté :

	<b>Classe de cinquième</b>	<b>Classe de quatrième</b>
Horaire non affecté à répartir par l'établissement	1 heure	1 heure

sont **remplacées** par :

Horaire non affecté à répartir par l'établissement	1/2 heure	1/2 heure
--	-----------	-----------

**Article 3 -** Le présent arrêté est applicable à compter de l'année scolaire 2006-2007.

**Article 4 -** Le directeur de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 6 avril 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
Le directeur de l'enseignement scolaire  
Roland DEBBASCH

**TRAVAUX PERSONNELS  
ENCADRÉS**NOR : MENE0601153N  
RLR : 520-1NOTE DE SERVICE N°2006-077  
DU 25-4-2006MEN  
DESCO A4

## Liste des thèmes de TPE de la classe de première des séries générales en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2006-2007

Réf. : N.S. n° 2004-061 du 27-4-2004 (B.O. n° 18 du 6 mai 2004) ; N.S. n° 2002-153 du 17-7-2002 (B.O. n° 30 du 25-7-2002) ; N.S. n° 2000-086 du 15-6-2000 (B.O. n° 24 du 22-6-2000)

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux proviseuses et proviseurs ; aux professeuses et professeurs

■ La liste des thèmes de TPE en vigueur à compter de la rentrée de l'année scolaire 2006-2007 et valable pour les années scolaires 2006-2007 et 2007-2008 est la suivante :

Série économique et sociale	Série littéraire	Série scientifique	
		Option sciences de la vie et de la Terre	Option sciences de l'ingénieur
L'homme et la nature Ruptures et continuités	L'homme et la nature Ruptures et continuités	L'homme et la nature Ruptures et continuités	L'homme et la nature
La presse écrite Les entreprises et leurs stratégies territoriales *Pouvoirs et société *La famille	L'image Arts, littérature et politique *Réalités, représentations *Oeuvres et techniques	Modèles, modélisation Croissance *Savants et science, hier et aujourd'hui *Environnement et progrès	Modèles, modélisation Création de produits Information et communication *Ingénieurs et sciences : une histoire partagée *Environnement et progrès

\*Thème renouvelé.

Pour le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
Le directeur de l'enseignement scolaire  
Roland DEBBASCH

# PERSONNELS

**CAPES  
ET CAPEPS**

**NOR** : MENP0601142N  
**RLR** : 822-3 ; 913-2

**NOTE DE SERVICE N°2006-076  
DU 25-4-2006**

**MEN  
DPE**

## Modalités de formation des lauréats d'une mention complémentaire pour l'année 2006-2007

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ;  
aux vice-recteurs des collectivités d'outre-mer ;  
aux directrices et directeurs d'IUFM*

■ L'arrêté du 26 juillet 2005, publié au Journal officiel de la République française du 10 août 2005, a défini les modalités d'attribution, à compter de la session de 2006 des concours, d'une mention complémentaire aux lauréats de certaines sections du concours externe du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) et du concours externe du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS). La présente note de service a pour objet principal de préciser les modalités de mise en œuvre de la formation en IUFM pour les lauréats de la mention complémentaire au titre de l'année 2006-2007.

### I - L'organisation et la délivrance de la mention complémentaire

Ce dispositif s'inscrit dans la double perspective suivante :

- un souci d'élargissement des compétences disciplinaires des professeurs du second degré qui leur donne une possibilité d'accomplissement professionnel plus large (diversification des activités d'enseignement, développement de liens interdisciplinaires dans les situations d'apprentissage...);

- des possibilités nouvelles d'adapter l'offre d'enseignement aux besoins des établissements.

Il relève d'une démarche volontaire du candidat, qui peut valoriser ses acquis dans une discipline autre que celle du concours auquel il est inscrit en demandant à subir une épreuve complémentaire, facultative, dans une autre discipline. L'acquisition de cette compétence supplémentaire pourra également faciliter son choix d'affectation et ses évolutions de carrière.

En 2006, la mention complémentaire est proposée :

- en français, pour les concours externes du CAPES de langues vivantes étrangères et d'histoire et géographie et du CAPEPS ;
- en mathématiques, pour les concours externes du CAPES de physique et chimie et de sciences de la vie et de la Terre et du CAPEPS ;
- en langue vivante étrangère (anglais, allemand, espagnol, italien) pour les concours externes du CAPES de lettres modernes et d'histoire et géographie et du CAPEPS.

L'épreuve complémentaire est constituée par une épreuve d'admissibilité ou d'admission caractéristique du CAPES dans la discipline de la mention. Elle est évaluée par le jury de ce CAPES, selon le même degré d'exigence que celui appliqué aux autres candidats. Le candidat aura satisfait à cette épreuve si la note obtenue est égale ou supérieure à la moyenne des notes obtenues, au titre de la même session, par les candidats inscrits sur la liste principale d'admission du concours externe du CAPES à l'épreuve d'admissibilité ou d'admission correspondant à l'épreuve complémentaire.

La note obtenue est sans incidence sur l'admissibilité et l'admission au concours auquel le candidat s'est inscrit.

Les lauréats des concours ayant satisfait à l'épreuve complémentaire recevront, à l'issue des épreuves d'admission de l'ensemble des sections du CAPES externe pour la session concernée, une attestation leur spécifiant l'obtention de la mention complémentaire dans la discipline dans laquelle ils ont subi cette épreuve.

Pour autant, cette attestation ne permet pas de dispenser un enseignement dans la discipline concernée. Cela sera possible, à compter de l'entrée en fonction du professeur en qualité de titulaire, à condition que ce dernier ait suivi une formation en IUFM, en complément de celle dont il bénéficie pour le concours auquel il a été reçu.

C'est pourquoi les professeurs stagiaires ayant satisfait à l'épreuve complémentaire se verront systématiquement proposer un complément de formation dans la discipline correspondant à leur mention. Ce complément de formation ne présente toutefois pas de caractère obligatoire pour les professeurs stagiaires. N'intervenant pas dans l'examen de qualification professionnelle, il est sans conséquence sur les modalités d'évaluation et de titularisation prévues par les statuts des corps au titre desquels les enseignants ont été recrutés.

Les lauréats de mentions complémentaires seront très majoritairement, en 2006-2007, stagiaires en IUFM. Certains pourront cependant être stagiaires en situation, tels que définis par le décret et les arrêtés du 22 août 2005. Dans ce cas, ceux-ci se verront également proposer un complément de formation dans la discipline de la mention complémentaire.

## **II - La formation en deuxième année d'IUFM**

Conformément à la circulaire n° 2002-070 du 4 avril 2002 fixant les principes et les modalités d'organisation de la 2ème année de formation des enseignants, ce nouveau dispositif, à intégrer dans vos plans de formation pour la rentrée 2006, doit répondre aux objectifs d'individualisation de la formation et de

responsabilisation des stagiaires. En effet, il s'agit de mettre en place des compléments de formation adaptés à la situation des stagiaires lauréats d'une mention complémentaire.

Le repérage préalable des acquis permet d'organiser des parcours de formation personnalisés, prenant en compte la diversité des cursus et des projets professionnels des stagiaires et de construire des modules de formations correspondant aux divers profils et besoins des bénéficiaires de la mention complémentaire.

À titre d'exemple et pour illustrer la nécessité de différencier l'offre de formation selon l'origine des stagiaires, le traitement d'un stagiaire, qui a été candidat à plusieurs concours (l'année de sa réussite ou lors d'une session antérieure) et a de ce fait déjà bénéficié d'une préparation au concours correspondant à la mention complémentaire (cas, par exemple, d'un candidat simultanément inscrit aux CAPES de SVT et de mathématiques, lauréat du CAPES de SVT et de la mention mathématiques) n'est pas comparable à celui qui obtient sa mention complémentaire à la suite d'une préparation ciblée sur la seule épreuve facultative du concours.

De même, les stagiaires ayant choisi pour leur CAPES de référence des options relevant de l'une des disciplines de la mention complémentaire (cas du CAPES de lettres modernes avec pour la 4ème épreuve d'admissibilité une version en LVE - anglais, allemand, espagnol, italien - et pour la 2ème épreuve d'admission un commentaire de texte dans l'une des langues offertes à l'écrit) ne peuvent relever du même modèle de formation que d'autres lauréats d'une mention complémentaire de LVE n'ayant subi dans la langue en question que la seule épreuve orale correspondant à la mention.

Les compléments de la formation relevant des mentions complémentaires n'entrent pas en ligne de compte pour l'EQP, ce qui, de même que l'organisation de la formation en IUFM en trois blocs horaires (stages dont celui en responsabilité, activités de formation et travail personnel incluant le mémoire professionnel) offre une souplesse aux IUFM pour apporter aux stagiaires "mentions complémentaires" les formations nécessaires.

Toutefois, il est important de rappeler que le stage en responsabilité, le mémoire professionnel et toutes les formations relatives aux contextes d'exercice, à la déontologie, à la maîtrise des outils et à la dimension éducative du métier doivent rester hors du champ de la formation "mention complémentaire".

Les IUFM pourront, en revanche, organiser le stage de pratique accompagnée pour qu'un temps supplémentaire soit proposé aux stagiaires dans la discipline de la mention complémentaire.

Deux modalités principales d'organisation de la formation peuvent être envisagées. La première consiste en une adaptation de l'emploi du temps de formation du stagiaire "mention complémentaire" pour lui permettre de suivre, en plus de sa formation principale, tout ou partie des modules d'approfondissement disciplinaire et de didactique de la discipline offerts aux stagiaires des CAPES de la discipline de référence.

La seconde consiste à inscrire dans le 3ème bloc de formation une formation optionnelle, spécifique aux compléments disciplinaires requis pour la mention complémentaire ; il est à noter que ce 3ème bloc offre déjà, dans les IUFM concernés, des modules de formation pour l'obtention des certifications complémentaires créées par l'arrêté du 23 décembre 2003.

La combinatoire des deux modalités est également envisageable dans la mesure où le dispositif mis en place doit répondre à la

diversité des besoins de formation des stagiaires concernés.

Enfin, les périodes de travail personnel inscrites dans l'emploi du temps des stagiaires pour suivre, notamment, des enseignements universitaires proposés par la ou les universités auxquelles l'IUFM est rattaché par convention, et participer à des actions de formation continue, inscrites au plan académique de formation, par convention avec le rectorat, doivent permettre aux IUFM, qui ne disposent pas dans leur carte de formation des disciplines relevant de la mention complémentaire, d'offrir aux stagiaires concernés des actions de formation destinées à leur apporter les compléments nécessaires à une bonne maîtrise de leur deuxième valence.

À l'issue de l'année de formation, l'IUFM délivre aux professeurs stagiaires un certificat de validation de la formation suivie dans la mention complémentaire et en fait part aux services rectoraux.

Les modalités de service des enseignants lauréats de la mention complémentaire seront précisées ultérieurement. Leur entrée en vigueur interviendra à la rentrée 2007.

Pour le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants  
Pierre-Yves DUWOYE

# MOUVEMENT DU PERSONNEL

**TABLEAU  
D'AVANCEMENT**
**NOR : MENP0601189A**
**ARRÊTÉ DU 27-4-2006**
**MEN  
DPE B8**

## **A**ccès à la hors-classe des professeurs de l'ENSAM - année universitaire 2005-2006

*Vu D. n° 88-651 du 6-5-1988 mod. ; avis de la CAPN des professeurs de l'ENSAM du 10-2-2006*

**Article 1 -** Les professeurs de l'ENSAM, désignés ci-après, sont inscrits sur le tableau d'avancement à la hors-classe de leur corps au titre de l'année universitaire 2005-2006 :

<b>N° d'inscription</b>	<b>Nom - Prénom</b>	<b>Grade</b>	<b>Établissement</b>
1	M. Cayol Jean	PRET	ENSAM
2	M. Rolland Robert	PRET	ENSAM
3	M. Rivière Jean-Roland	PRET	ENSEA Cergy
4	M. Sifferman Franck	PRET	IUT Lannion
5	M. Kaszycki Jean	PRET	ENSAM
6	M. Boutoleau Michel	PRET	ENI Tarbes
7	M. Guerlais Jacques	PRET	IUT Rennes
8	M. Morin Serge	PRET	IUT Lorient
9	M. Guyomard Claude	PRET	ENSAM
10	M. Jubin Bernard	PRET	IUT Orsay
11	M. Damret Jean-Louis	PRET	ENSAM
12	M. Laurent Dominique	PRET	IUT Le Creusot
13	M. Beyaert Daniel	PRET	IUT Brest
14	M. Boude Serge	PRET	ENSAM
15	M. Liccia Yves	PRET	ENSAM

**Article 2 -** Le directeur des personnels enseignants est responsable de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 avril 2006

Pour le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants  
Pierre-Yves DUWOYE

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## VACANCE D'EMPLOI

NOR : MENP0601145V

AVIS DU 19-4-2006

MEN  
DPE B8

### **D**irecteur d'études à l'École pratique des hautes études

■ L'emploi de directeur d'études de l'École pratique des hautes études, de l'École nationale des chartes et de l'École française d'Extrême-Orient, figurant ci-dessous, est déclaré vacant à l'École pratique des hautes études.

Les candidatures devront être adressées dans un délai de quatre semaines à compter de la présente publication (le cachet du bureau postal

expéditeur faisant foi), à la présidente de l'École pratique des hautes études, 46, rue de Lille, 75007 Paris.

Chaque candidature devra être accompagnée d'un exposé des titres et travaux du candidat.

**Directeur d'études de l'École pratique des hautes études, de l'École nationale des chartes et de l'École française d'Extrême-Orient.**

- Anthropologie religieuse du monde musulman : 5178.

## VACANCES D'EMPLOIS

NOR : MENP0601197V

AVIS DU 27-4-2006

MEN  
DPE

### **E**mplois de statut du second degré à l'IUFM du Pacifique, antenne de Polynésie française

#### **Poste PRAG n° 0029 - discipline : mathématiques**

Un emploi de statut du second degré, discipline mathématiques, est à pourvoir à l'institut universitaire de formation des maîtres du Pacifique, antenne de Polynésie française, à compter du 1er septembre 2006.

Cet emploi est destiné à la formation des professeurs des écoles :

- 1ère année, préparation aux épreuves du concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE) ;
- 2ème année, préparation à l'enseignement dans le premier degré.

Une expérience en formation des maîtres du premier degré est indispensable, l'ouverture sur la réflexion ou la recherche pédagogique est souhaitée.

La procédure de recrutement est conforme aux dispositions de la note de service n° 2005-194 du 18 novembre 2005, parue au B.O. n° 43 du 24 novembre 2005.

Le dossier de candidature doit être envoyé **dans les quatre semaines** suivant la présente publication à l'adresse suivante : IUFM du Pacifique, 125, avenue James Cook, Nouville, BP X4, 98852 Nouméa cedex, Nouvelle-Calédonie.

Une version électronique est souhaitée et peut être envoyée à l'adresse du directeur : philippe.lacombe@iufm-pacifique.nc, ainsi que du secrétaire général : jean-marie.angelot@iufm-pacifique.nc

**Poste PRAG n° 0030 - discipline :  
histoire-géographie**

Un emploi de statut du second degré, discipline histoire-géographie, est à pourvoir à l'institut universitaire de formation des maîtres du Pacifique, antenne de Polynésie française, à compter du 1er septembre 2006.

Cet emploi est destiné à la formation des professeurs des écoles :

- 1ère année, préparation aux épreuves du concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE) ;
- 2ème année, préparation à l'enseignement dans le premier degré.

Une expérience en formation des maîtres du premier degré est indispensable, l'ouverture sur la réflexion ou la recherche pédagogique est souhaitée.

La procédure de recrutement est conforme aux dispositions de la note de service n° 2005-194 du 18 novembre 2005, parue au B.O. n° 43 du 24 novembre 2005.

Le dossier de candidature doit être envoyé **dans les quatre semaines** suivant la présente publication à l'adresse suivante : IUFM du Pacifique, 125, avenue James Cook, Nouville, BP X4, 98852 Nouméa cedex, Nouvelle-Calédonie. Une version électronique est souhaitée et peut être envoyée à l'adresse du directeur : philippe.lacombe@iufm-pacifique.nc, ainsi que du secrétaire général : jean-marie.angelot@iufm-pacifique.nc

**Poste PRAG n° 0031 - discipline :  
anglais**

Un emploi de statut du second degré, discipline anglais, est à pourvoir à l'institut universitaire de formation des maîtres du Pacifique, antenne de Polynésie française, à compter du 1er septembre 2006.

Cet emploi est destiné à la formation des professeurs des écoles :

- 1ère année, préparation aux épreuves du concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE) ;
- 2ème année, préparation à l'enseignement dans le premier degré.

Une expérience en formation des maîtres du premier degré est indispensable, l'ouverture sur

la réflexion ou la recherche pédagogique est souhaitée.

La procédure de recrutement est conforme aux dispositions de la note de service n° 2005-194 du 18 novembre 2005, parue au B.O. n° 43 du 24 novembre 2005.

Le dossier de candidature doit être envoyé **dans les quatre semaines** suivant la présente publication à l'adresse suivante : IUFM du Pacifique, 125, avenue James Cook, Nouville, BP X4, 98852 Nouméa cedex, Nouvelle-Calédonie. Une version électronique est souhaitée et peut être envoyée à l'adresse du directeur : philippe.lacombe@iufm-pacifique.nc, ainsi que du secrétaire général : jean-marie.angelot@iufm-pacifique.nc

**Poste PRAG n° 0025 - discipline :  
tahitien**

Un emploi de statut du second degré, discipline tahitien, est à pourvoir à l'institut universitaire de formation des maîtres du Pacifique, antenne de Polynésie française, à compter du 1er septembre 2006.

L'enseignant dont la candidature sera retenue, exercera les missions suivantes :

- une mission d'enseignement et de formation dans le cadre de la préparation au CAPES de tahitien ainsi que dans l'année de professionnalisation des stagiaires lauréats des concours ;
- une mission de conception et d'enseignement des contenus relatifs aux langues polynésiennes dans le cadre de la formation des professeurs des écoles, en 1ère et 2ème année ;
- une mission d'organisation et de coordination générale de la filière : mise en œuvre du plan de formation (1ère et 2ème année), constitution des équipes de formateurs, préparation des emplois du temps, suivi du dispositif d'évaluation et de validation des stagiaires.

L'enseignant recruté devra assurer l'enseignement disciplinaire à différents publics et s'intégrer dans l'équipe de formateurs de l'établissement, et coopérer avec l'université de Polynésie française le cas échéant.

La procédure de recrutement est conforme aux dispositions de la note de service n° 2005-194 du 18 novembre 2005, parue au B.O. n° 43 du 24 novembre 2005.

Le dossier de candidature doit être envoyé **dans les quatre semaines** suivant la présente publication à l'adresse suivante : IUFM du Pacifique, 125, avenue James Cook, Nouville, BP X4, 98852 Nouméa cedex, Nouvelle-Calédonie.

Une version électronique est souhaitée et peut être envoyée à l'adresse du directeur : philippe.lacombe@iufm-pacifique.nc, ainsi que du secrétaire général : jean-marie.angelot@iufm-pacifique.nc

**VACANCE  
DE POSTE**

NOR : MENA0601209V

AVIS DU 28-4-2006

MEN  
DPMA B4

## **A**ssistant au directeur des ressources humaines à l'université de la Polynésie française

■ Le poste d'assistant au directeur des ressources humaines à l'université de la Polynésie française est à pourvoir au 1er septembre 2006. Ce poste est destiné à un attaché d'administration scolaire et universitaire.

- Implantation du poste :

Tahiti, Polynésie française.

- Environnement professionnel :

L'université de la Polynésie française est une petite université pluridisciplinaire qui compte environ 2 600 étudiants, 70 enseignants et 60 personnels IATOS. La direction des ressources humaines est composée de 4 agents, outre le chef de service.

### **Contenu du poste et profil requis**

L'assistant au directeur des ressources humaines doit contribuer à :

- accroître la capacité d'expertise du service ;

- lui permettre de faire face à de nouvelles missions.

● Accroître la capacité d'expertise

La gestion du personnel de plus en plus qualitative exige l'appropriation de nombreux textes (textes statutaires de la fonction publique, textes spécifiques aux enseignants-chercheurs, aux enseignants du second degré, aux personnels administratifs, aux personnels techniques et de recherche, aux personnels des bibliothèques).

L'assistant au directeur doit renforcer le service dans son rôle de conseiller et de garant des

procédures mises en œuvre (recrutements, fonctionnement des instances de l'établissement...).

● Faire face à de nouvelles missions

Les évolutions récentes de la législation sur les retraites, dont la retraite additionnelle de la fonction publique, mobilisent de plus en plus le service. L'assistant au directeur sera spécifiquement en charge de ce secteur. Il sera étroitement associé à la mise en œuvre de la LOLF ainsi qu'à la récupération de la gestion de certains personnels tels que les ATER.

### **Contenu du poste et profil requis**

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae détaillé, doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans les trois semaines** qui suivent la date de la présente publication, au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction des personnels, de la modernisation et de l'administration, service des personnels des services déconcentrés et des établissements publics, sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées, DPMA B4, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP.

Un double des candidatures sera expédié directement à Mme la présidente de l'université de la Polynésie française, BP 6570, 98702 Faa'a, Tahiti, Polynésie française, télécopie 00 689 803 938.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. Jean-Luc Tristani, secrétaire général (jean-luc.tristani@upf.pf) ou à M. David Alogues, directeur des ressources humaines (david.alogues@upf.pf).

VACANCE  
DE POSTE

NOR : MENA0601165V

AVIS DU 27-4-2006

MEN  
DPMA B4**R**esponsable des relations  
internationales de l'université  
de la Nouvelle-Calédonie

■ Le poste de responsable des relations internationales de l'université de la Nouvelle-Calédonie, localisée à Nouméa, est déclaré vacant à compter du 1er juin 2006. Ce poste est ouvert par voie de mutation aux agents appartenant au corps des attachés d'administration scolaire et universitaire (AASU ou APASU) ou par voie de détachement aux agents de catégorie A ayant une grille indiciaire proche ou équivalente à la grille indiciaire des attachés d'administration scolaire et universitaire. La durée du séjour est de deux ans renouvelable une fois (décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996). L'université de la Nouvelle-Calédonie (<http://www.univ-nc.nc>) est une université de création récente (décret n° 99-445 du 31 mai 1999) pluridisciplinaire, elle est structurée en trois départements : département droit économie et gestion ; département lettres, langues et sciences humaines et département sciences et techniques. Elle accueille 2 300 étudiants répartis sur deux sites.

80 enseignants et enseignants-chercheurs, 50 personnels administratifs et de service y travaillent.

Sous l'autorité du président, le responsable des relations internationales et de la communication a pour mission :

1) de développer les relations internationales (organiser l'ouverture européenne - Erasmus,

Leonardo - et développer l'accueil des étrangers ;  
2) d'organiser la communication externe de l'université de la Nouvelle-Calédonie (valoriser et améliorer l'image de l'université) ;  
3) de promouvoir l'université auprès des futurs étudiants (améliorer l'orientation des étudiants, organiser le salon de l'étudiant) ;  
4) d'assurer la communication interne (réaliser le livret de l'étudiant, diffuser en interne les informations).

Une expérience précédente dans un poste similaire serait souhaitable.

Les candidatures accompagnées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae détaillé et d'une copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon, doivent être envoyées par la voie hiérarchique, **dans un délai de quinze jours** à compter de la parution du présent avis au B.O., au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction des personnels, de la modernisation et de l'administration, service des personnels des services déconcentrés et des établissements publics, sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées, DPMA B4, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP ; un double du dossier de candidature sera adressé à M. Alain Fages, président de l'université de la Nouvelle-Calédonie, BP R4, 98851 Nouméa cedex (687) 25 48 29. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à M. Jacques Stenger, chef du service du personnel et des ressources humaines, mél. : [stenger@univ-nc.nc](mailto:stenger@univ-nc.nc)

VACANCE  
DE POSTE

NOR : MENA0601090V

AVIS DU 14-4-2006

MEN  
DPMA B4**A**gent comptable du CRDP  
de Midi-Pyrénées

■ Le poste d'agent comptable au centre régional de documentation pédagogique de Midi-Pyrénées, localisé à Toulouse, est déclaré vacant au 1er septembre 2006.

**Descriptif des activités**

L'agent comptable du centre régional de documentation pédagogique de Midi-Pyrénées assure la comptabilité de l'établissement, doté d'un budget de près de six millions d'euros. La comptabilité de cet établissement public,

localisé sur huit sites géographiques (un centre régional, sept centres départementaux dont deux services à comptabilité distincte) s'inscrit dans le cadre strict de la réglementation afférente aux EPA, et s'exerce au regard, notamment, d'une activité commerciale importante. La fonction d'agent comptable intègre donc l'encaissement des recettes comptables liées à la vente des produits pédagogiques et la consolidation des opérations financières réalisées, sous son contrôle, dans les centres départementaux de documentation pédagogique. L'agent comptable dispose de quatre collaborateurs.

### Compétences souhaitées

Membre à part entière de l'équipe de direction, témoignant d'une réelle capacité à conseiller le directeur de l'établissement, l'agent comptable exerce ses compétences dans le respect des règles avec la rigueur nécessaire. Le poste exige un réel investissement personnel. Cet emploi requiert une maîtrise parfaite des outils informatiques et bureautiques et des techniques comptables. La connaissance de la comptabilité

analytique serait appréciée. Ce poste peut convenir à un attaché principal d'administration scolaire et universitaire. Il est doté d'une NBI de 30 points et ouvre droit à l'attribution d'IFTS (indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires). Ce poste est non logé.

Les candidatures (lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae détaillé) devront parvenir, par la voie hiérarchique, **dans un délai de quinze jours** qui suivent la date de publication du présent avis au B.O., au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction des personnels, de la modernisation et de l'administration, service des personnels des services déconcentrés et des établissements publics, sous-direction des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé, des bibliothèques et des musées, DPMA B4, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP ; un double sera adressé à Marc Blanchet, directeur du CRDP de Midi-Pyrénées, 3, rue Roquelaine, BP 7045, 31069 Toulouse cedex 07.

## VACANCE DE POSTE

NOR : MENY0601163V

AVIS DU 27-4-2006

MEN  
CNED

## **P**rofesseur certifié ou agrégé à la direction générale du CNED

■ Un poste de professeur certifié ou agrégé est à pourvoir au Futuroscope, au siège de la direction générale du CNED, par voie de détachement à compter du 1er septembre 2006.

### Définition de l'emploi

Le chargé d'études participe à l'ensemble des activités du service en liaison avec le responsable du service et le gestionnaire des dossiers d'appels d'offres. Il y exerce plus particulièrement des activités d'analyse et de synthèse visant :

- à promouvoir notre offre dans le cadre des appels d'offres ou les sollicitations directes ;
- à fournir à la direction générale et aux directions d'instituts les éléments de réflexion favorisant l'évolution de nos prestations et leur adéquation avec les besoins du marché.

### Missions essentielles

- Analyses des marchés et des tendances :

principaux besoins exprimés, besoins récurrents, évolution des pratiques, etc.

- Élaboration de synthèses notamment :

. études synchroniques : collectivités territoriales, OPCA, branches professionnelles, fonction publique, etc. ;

. études diachroniques : anticipation sur les marchés à venir ;

. étude au cas par cas des appels d'offres publiés et de la faisabilité du positionnement de l'établissement.

- Participation à la conception, en relation avec les équipes pédagogiques, et s'il y a lieu les partenaires internes et externes concernés, des dispositifs de formation adaptés aux demandes.

### Compétences

- capacité d'analyse et de synthèse ;

- capacité à travailler en équipe ;

- aisance de rédaction et maîtrise des logiciels bureautiques courants ;

- dynamisme et capacité d'impulsion ;

- connaissance des dispositifs de la formation permanente et tout au long de la vie ;
- connaissance du marché de l'emploi et des qualifications et des dispositifs publics et de leur évolution ;
- capacités à anticiper et prendre en compte les évolutions du champ de la formation des adultes ;
- connaissance des méthodes et des outils de l'ingénierie de la formation, des sciences de l'éducation, de la gestion de projets.

- Formation souhaitée :  
Une expérience sur le champ de la formation professionnelle continue serait un plus.

### **Environnement et contexte de travail**

L'activité s'exerce au sein du service de la promotion de l'offre de formation.

Au sein de la direction de la formation, le service a pour mission de mettre en œuvre et coordonner tous les moyens visant à faciliter et améliorer la réactivité de l'établissement pour répondre aux sollicitations des commanditaires publics ou privés dans le cadre des appels d'offres et des mises en concurrence.

Il participe à la détection et l'analyse des marchés. Il a en charge l'information des instituts, des directions ou services concernés. Il assure la coordination, la mise en œuvre des

processus de réponses et le suivi des appels d'offres en cours.

Le service procède enfin à l'évaluation des actions conduites, à l'analyse exhaustive des difficultés rencontrées et à l'étude prospective des évolutions des marchés.

Le poste de chargé d'études est basé à la direction générale du CNED au Futuroscope mais peut justifier des déplacements dans les différentes unités du CNED ou auprès des donneurs d'ordre.

Ce professeur devra résider dans l'agglomération de Poitiers.

Les candidatures au détachement sur ce poste devront parvenir, accompagnées d'un curriculum vitae, par la voie hiérarchique **au plus tard trois semaines** après la publication de cet avis, à M. le recteur d'académie, directeur général du Centre national d'enseignement à distance, téléport 2, 2, bd Nicéphore Niepce, BP 80300, Futuroscope, 86963 Chasseneuil cedex.

Un double de la candidature sera envoyé par la voie directe à la même adresse.

Pour toute demande de renseignements complémentaires, veuillez joindre Chantal Riboreau, responsable du service de la promotion de l'offre de formation, tél. 05 49 49 34 20, mél. : [chantal.riboreau@cned.fr](mailto:chantal.riboreau@cned.fr)

**VACANCE  
DE POSTE**

**NOR** : MENY0601164V

**AVIS DU** 26-4-2006

**MEN  
CNED**

## **R**esponsable du centre de ressources de l'école d'ingénierie de la formation à distance du CNED

■ Pour son école d'ingénierie de la formation à distance, sise sur le site du Futuroscope à Poitiers, le Centre national d'enseignement à distance, établissement public du ministère de l'éducation nationale, recrute, par voie de détachement, le responsable de son centre de ressources, au 1er septembre 2006.

L'Eifad est à la fois un lieu d'expertise et de formation dans le domaine de l'ingénierie de la FOAD. Son centre de ressources constitue un outil permanent au service des formations et de

la veille scientifique, c'est en outre un "conservatoire" des productions et des savoir-faire du CNED.

Dans ce cadre, le responsable aura pour mission de développer et de mettre en œuvre la politique documentaire de l'école, et de développer et de valoriser ce "conservatoire". Il devra notamment :

- contribuer à la mise en valeur des produits et des savoirs faire du CNED ;
- définir la politique d'acquisition, gérer le fonds documentaire et mettre à disposition les ressources ;
- accompagner les stagiaires en formation à l'Eifad dans leurs recherches documentaires ;
- participer à l'animation du site internet de l'Eifad ;

- organiser et animer la production de ressources en ligne ;

- organiser, mettre en œuvre, développer et évaluer des formations en direction du réseau des documentalistes du CNED ;

- expérimenter, développer et valider des méthodes et des outils dans le domaine de la documentation, en vue de leur mise en œuvre générale.

Il est attendu de ce responsable :

- une très bonne connaissance de la formation ouverte et à distance, ainsi que du système éducatif français et du champ de la formation continue ;

- une excellente maîtrise des concepts, des méthodes, et techniques documentaires sur tous types de support ;

- une bonne connaissance de la législation en matière de droits d'auteur ;

- une capacité à la conduite de projet et à l'animation d'équipe et au travail en équipe ;

- une grande qualité relationnelle et une large disponibilité.

Ce responsable sera soumis pour les horaires et les congés aux règles générales du CNED et devra résider dans l'agglomération de Poitiers.

Les candidatures au détachement sur ces postes doivent parvenir accompagnées d'un curriculum vitae, par la voie hiérarchique, **au plus tard un mois** après la publication de cet avis, à M. le recteur d'académie, directeur général du CNED, téléport 2, 2, boulevard Nicéphore Niepce, BP 80300, 86963 Futuroscope Chasseneuil cedex.

Un double de la candidature sera expédié par la voie directe à la même adresse.

Tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. le directeur de l'école d'ingénierie de la formation à distance du CNED, téléport 2, avenue René Cassin, BP 30241, 86963 Futuroscope Chasseneuil cedex, tél. 05 49 49 97 96.

**VACANCE  
DE POSTE**

**NOR : MENY0601160V**

**AVIS DU 27-4-2006**

**MEN  
CNED**

## **S**ecrétaire général de l'institut de Poitiers du CNED

■ Le poste de secrétaire général de l'institut du Centre national d'enseignement à distance de Poitiers est vacant à compter du 1er septembre 2006. Le candidat appartiendra à tout corps de catégorie A, dont l'indice brut terminal est d'au moins 966.

L'institut du CNED de Poitiers gère annuellement près de 20 000 inscriptions relevant pour l'essentiel de formations pour adultes en langues, français langue étrangère, gestion, informatique et sciences de l'éducation, déterminées pour partie par la mise en œuvre de dispositifs partenariaux avec des établissements de l'enseignement supérieur.

L'institut est doté d'un budget d'environ 5 900 000 euros et gère des personnels de tous statuts (enseignants, ATOSS, ITRF, PTO, contractuels et vacataires), dont environ 120 agents permanents.

Le secrétaire général assiste le directeur de l'institut dans la mise en œuvre opérationnelle

de la politique de l'institut et coordonne l'activité de l'ensemble des services administratifs, financiers et techniques.

Il est plus particulièrement chargé :

- de participer à la mise en œuvre du projet d'établissement et de veiller à son application opérationnelle ;

- d'impulser la politique des ressources humaines de l'institut ;

- de piloter la construction du budget et le suivi de son exécution ;

- de développer la démarche de contrôle de gestion ;

- de piloter la gestion des infrastructures et du fonctionnement ;

- de suivre l'évolution de la réglementation et des procédures et de veiller à leur application ;

- de piloter à l'interne la consultation des entreprises prestataires par voie d'appel d'offres ;

- de coordonner la dimension financière des réponses aux appels d'offres sur lesquels l'institut de Poitiers peut être amené à se positionner, pour le compte de l'établissement, en collaboration étroite avec les services

compétents de la direction générale. Conseiller du directeur, qu'il peut être amené à représenter, il doit faire preuve d'une grande disponibilité et d'une forte capacité relationnelle. Ce poste requiert une bonne expérience administrative, des connaissances juridiques, le sens du travail en équipe et de réelles qualités d'organisation et de communication. Membre du réseau des secrétaires généraux des composantes du CNED, il assiste aux réunions présidées par le secrétaire général de l'établissement. Les candidatures sont à adresser, accompagnées

d'un curriculum vitae, par la voie hiérarchique, **au plus tard 15 jours** à compter de la parution du présent avis au B.O. à M. le recteur d'académie, directeur général du Centre national d'enseignement à distance, téléport 2, 2 boulevard Nicéphore Niepce, BP80300, 86963 Futuroscope cedex.

Un double de la candidature sera envoyé par la voie directe à la même adresse.

Des renseignements complémentaires sur la nature du poste peuvent être obtenus auprès de M. le directeur de l'institut du CNED de Poitiers, tél. 05 49 49 96 17.

**VACANCE  
DE POSTE**

**NOR : MENY0601161V**

**AVIS DU 27-4-2006**

**MEN  
CNED**

## **S**ecrétaire général de l'institut de Vanves du CNED

■ Le poste de secrétaire général de l'institut du Centre national d'enseignement à distance de Vanves est vacant. Le candidat appartiendra à tout corps de catégorie A, dont l'indice brut terminal est d'au moins 966.

L'institut de Vanves du CNED assure près de 250 formations à distance, initiales et continues, pour 43 000 inscrits par an (préparation aux concours de recrutement des enseignants du second degré, formations supérieures diplômantes du DEUG ou DESS en partenariat avec des universités, modules d'enseignement supérieur en lettres, art, sciences et environnement).

L'institut compte 220 agents (enseignants, IATOSS dont 12 cadres A responsables de services). Il recrute tous les ans 1 400 enseignants vacataires et est doté d'un budget de fonctionnement de 12 millions d'euros. Il dispose d'une imprimerie intégrée. Le secrétaire général assiste la directrice dans la mise en œuvre opérationnelle de la politique de l'établissement au sein de l'institut et coordonne l'activité de l'ensemble des services administratifs, financiers et techniques.

Sous l'autorité de la directrice de l'institut, le secrétaire général est plus particulièrement chargé :

- de participer à la mise en œuvre du projet

d'établissement et de veiller à son application opérationnelle ;

- d'impulser la politique des ressources humaines de l'institut ;

- de piloter la construction du budget et le suivi de son exécution ;

- de développer la démarche de contrôle de gestion ;

- de piloter la gestion des infrastructures et du fonctionnement ;

- de suivre l'évolution de la réglementation et des procédures et de veiller à leur application ;

- de piloter à l'interne la consultation des entreprises prestataires par voie d'appel d'offres ;

- de coordonner la dimension financière des réponses aux appels d'offres sur lesquels l'institut de Vanves peut être amené à se positionner, pour le compte de l'établissement, en collaboration étroite avec les services compétents de la direction générale.

Conseiller direct de la directrice, le secrétaire général peut être amené à la représenter. Il doit faire preuve d'une grande disponibilité et d'une forte capacité relationnelle. Ce poste requiert une bonne expérience administrative, des connaissances juridiques et financières, le sens du travail en équipe et de réelles qualités d'organisation et de communication.

Membre du réseau des secrétaires généraux des composantes du CNED, il assiste aux réunions présidées par le secrétaire général de l'établissement.

Les candidatures sont à adresser, accompagnées d'un curriculum vitae, par la voie hiérarchique, **au plus tard 15 jours** à compter de la parution du présent avis au B.O., à M. le recteur d'académie, directeur général du Centre national d'enseignement à distance, téléport 2, 2, boulevard Nicéphore Niepce, BP 80300,

86963 Futuroscope cedex.

Un double de la candidature sera envoyé par la voie directe à la même adresse.

Des renseignements complémentaires sur la nature du poste peuvent être obtenus auprès de Mme la directrice de l'institut du CNED de Vanves, tél. 01 46 48 23 01.

**VACANCES  
DE POSTES**

NOR : MENY0601162V

AVIS DU 27-4-2006

MEN  
CNED**P**rofesseurs à l'institut de Lyon  
du CNED

■ Un poste de professeur certifié ou agrégé d'anglais, ou d'espagnol ou à défaut d'italien ou d'allemand est à pourvoir par voie de détachement à compter de la rentrée de septembre 2006 au Centre national d'enseignement à distance, institut de Lyon.

Ce professeur sera responsable des enseignements de langues pour les 3 pôles de l'institut (départements tertiaire, sanitaire et social, comptabilité), il aura pour mission de proposer l'offre de formation et de la mettre en œuvre.

Il sera conduit à concevoir des produits de formation à distance répondant aux attentes des usagers du service public ainsi qu'à celles des partenaires des milieux économiques et des grandes institutions. Il assurera l'expertise des cours et contrôlera la procédure de mise en œuvre à tous les stades de production. Il devra, en outre, assurer une responsabilité pédagogique pour la création et la gestion de produits pédagogiques multimédia. Une expérience particulière dans ce domaine, et notamment dans l'utilisation de l'internet, est attendue. Il devra être capable de mener une réflexion quant à l'intégration d'outils et de technologies numériques pour une utilisation en enseignement à distance. Il devra également avoir des connaissances en ingénierie de formation afin d'établir des cahiers des charges spécifiques et de construire des ensembles de formations ouvertes intégrant notamment un certain nombre de services (suivi, tutorat, forum, ...). Ces fonctions demandent une connaissance de l'outil informatique ainsi qu'un sens du dialogue,

tant avec les partenaires qu'avec les équipes pédagogiques et administratives.

Outre la maîtrise certifiée d'une première langue vivante, de sérieuses compétences dans une seconde langue vivante seraient appréciées.

Ce professeur sera soumis, pour les horaires et congés, aux règles générales du CNED et devra résider dans l'agglomération lyonnaise. Les candidatures au détachement sur ce poste devront parvenir, accompagnées d'un curriculum vitae, par la voie hiérarchique **au plus tard trois semaines** après la publication de cet avis, à M. le recteur d'académie, directeur général du Centre national d'enseignement à distance, téléport 2, 2, bd Nicéphore Niepce, BP 80300, Futuroscope, 86963 Chasseneuil cedex.

Un double de la candidature sera envoyé par la voie directe à la même adresse.

Tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. le directeur de l'institut CNED de Lyon, 100, rue Hénon, 69316 Lyon cedex 04, tél. 04 72 00 65 10.

■ Un poste de professeur agrégé, certifié ou professeur de lycée professionnel d'une discipline scientifique ou technologique (sciences de la vie et de la Terre, biotechnologies, sciences médico sociales, sciences physiques, mathématiques, etc.) est à pourvoir par voie de détachement à compter de la rentrée de septembre 2006 au Centre national d'enseignement à distance, institut de Lyon.

Ce professeur exercera des responsabilités pédagogiques au sein du département sanitaire et social de l'institut de Lyon. À ce titre, il sera chargé, au sein de l'équipe pédagogique, de contribuer à piloter, organiser et coordonner l'offre de formation dans ce domaine et de

concevoir des produits de formation à distance et des services répondant aux attentes des usagers du service public ainsi qu'à celles des partenaires des milieux économiques et des grandes institutions.

Il devra, en outre, assurer une responsabilité pédagogique pour la création et la gestion de produits pédagogiques multimédia. Cette responsabilité pourra s'exercer dans tous les secteurs d'activité de l'institut en liaison avec les responsables de formations concernés. Une expérience particulière dans ce domaine, et notamment dans l'utilisation de l'internet, sera fortement appréciée.

À terme, ce professeur pourrait avoir à intervenir dans le dossier concernant la validation des acquis de l'expérience. Il devra donc être capable de mener une réflexion quant à l'intégration d'outils et de technologies numériques pour une mise en œuvre à distance de cette modalité. Il devra également avoir des connaissances en ingénierie de formation afin d'établir des cahiers des charges spécifiques et de construire des dispositifs d'accompagnement intégrant notamment un certain nombre de services (suivi, tutorat, forum,...). Enfin, en liaison avec les assistants de formations, ce professeur sera chargé de l'orientation, du suivi et du conseil auprès des usagers souhaitant bénéficier de cette procédure de validation. Ces fonctions demandent une connaissance de l'outil informatique ainsi qu'un sens du dialogue, tant avec les partenaires institutionnels qu'avec les équipes pédagogiques, administratives.

Ce professeur sera soumis, pour les horaires et congés, aux règles générales du CNED et devra résider dans l'agglomération lyonnaise. Les candidatures au détachement sur ce poste devront parvenir, accompagnées d'un curriculum vitae, par la voie hiérarchique **au plus tard trois semaines** après la publication de cet avis, à M. le recteur d'académie, directeur général du Centre national d'enseignement à distance, téléport 2, 2 bd Nicéphore Niepce, BP 80300, Futuroscope, 86963 Chasseneuil cedex.

Un double de la candidature sera envoyé par la voie directe à la même adresse.

Tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. le directeur de

l'institut CNED de Lyon, 100, rue Hénon, 69316 Lyon cedex 04, tél. 04 72 00 65 10.

■ Un poste de professeur certifié ou agrégé dans le domaine scientifique est à pourvoir par voie de détachement à compter de la rentrée de septembre 2006 au Centre national d'enseignement à distance, institut de Lyon.

Ce professeur, placé sous l'autorité de l'équipe de direction de l'institut, sera responsable du département sanitaire et social de l'institut. À ce titre, il sera chargé de diriger et de coordonner les activités de ce département composé de 15 enseignants qui assurent la conception pédagogique et le suivi de 26 formations et projets pédagogiques innovants, notamment dans le domaine multimédia, pour 22 000 apprenants.

Fortement motivé par le travail en équipe, le candidat devra posséder un sens prononcé des responsabilités, être en mesure de conduire et d'animer des relations partenariales auprès des institutions et des différents établissements auxquels le CNED est associé, disposer de compétences avérées en ingénierie pédagogique.

Chargé de coordonner l'activité administrative et pédagogique du département sanitaire et social, le candidat devra posséder, en outre, des qualités d'organisation et de synthèse. Il devra, plus particulièrement, animer des réunions, réguler les activités de son département, être le garant de la cohérence des projets, des formations, des relations avec les usagers, communiquer avec les autres départements et, plus généralement, avec tous les partenaires internes ou externes au CNED.

Une expérience dans un ou plusieurs des domaines suivants serait appréciée : certification, validation des acquis de l'expérience, métiers émergents autour de l'aide à la personne, technologies de l'information et de la communication appliquée à l'enseignement et à la formation.

Ce professeur sera soumis, pour les horaires et congés, aux règles générales du CNED et devra résider dans l'agglomération lyonnaise. Les candidatures au détachement sur ce poste devront parvenir, accompagnées d'un curriculum vitae, par la voie hiérarchique **au plus tard trois semaines** après la publication de cet avis, à

M. le recteur d'academie, directeur général du Centre national d'enseignement à distance, téléport 2, 2, bd Nicéphore Niepce, BP 80300, 86963 Futuroscope Chasseneuil cedex.  
Un double de la candidature sera envoyé par la

voie directe à la même adresse.  
Tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. le directeur de l'institut CNED de Lyon, 100, rue Hénon, 69316 Lyon cedex 04, tél. 04 72 00 65 10.

**VACANCE  
DE POSTE**

NOR : MENA0601201V

AVIS DU 27-4-2006

MEN  
DPMA B5

## **C**hef du service informatique à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

■ L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger recrute un personnel de catégorie A (ingénieur de recherche), afin de pourvoir le poste de chef du service informatique, susceptible d'être vacant au 1er mai 2006. Ce poste est localisé à Paris.

L'AEFE est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère des affaires étrangères. Cet établissement est doté d'un budget de 637 millions d'euros et gère un réseau de 261 établissements d'enseignement répartis dans 125 pays, dont 73 placés en gestion directe et 183 liés à l'AEFE par une convention. Plus de 6 300 agents titulaires et 13 000 non titulaires y exercent. S'ajoutent à ce réseau une centaine d'établissements homologués par le ministère de l'éducation nationale. Les services centraux de l'AEFE sont implantés à Paris et à Nantes.

### **Descriptif du poste**

- Prise en charge progressive et en cours par l'équipe interne du logiciel de gestion des ressources humaines lors de l'évolution d'une version client serveur à une version web. Ces travaux sont en cours de finalisation.
- Mise en place prochaine d'un projet de liaison entre le logiciel de gestion financière des établissements et celui de l'Agence.
- Poursuite de la mise en place d'un système d'échanges de données entre tous les établissements et l'Agence.
- Pilotage d'une équipe d'assistance à l'ensemble des utilisateurs (150 postes de travail, 20 serveurs

Windows 2003 et 450 utilisateurs distants de par le monde).

### **Profil et qualités requises**

- Maîtriser les concepts techniques d'architecture des systèmes et réseaux.
- Connaître les technologies et maîtriser la mise en œuvre des protocoles et des outils, des systèmes de communication et de télécommunications.
- Maîtriser les outils de développement et de maintenance des systèmes d'informations, et notamment PeopleSoft.
- Savoir analyser et formaliser les besoins en traitement de l'information et évaluer les ressources.
- Maîtriser un système d'exploitation usuel et au moins un langage associé.
- Savoir adapter les nouvelles technologies et prendre en compte l'impact de leur introduction.
- Connaître la législation et les réglementations applicables au système d'information.
- Connaître les procédures de consultation des fournisseurs et de passation des marchés publics.
- Maîtriser les techniques d'animation d'équipe qui comprend 3 développeurs PeopleSoft et 3 collaborateurs dédiés à la gestion des systèmes, du réseau et des postes de travail.

### **Conditions**

L'intéressé(e) sera placé(e) en position de détachement auprès de l'AEFE. Le dossier de candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et deux dernières notations) est à adresser par la voie hiérarchique, accompagné de l'avis circonstancié des supérieurs hiérarchiques, à M. William Nguyen, secrétaire général de l'AEFE, 57, bd des Invalides, 75 351 Paris 07 SP, tél. 01 53 69 33 40, fax 01 53 69 31 99).

VACANCE  
DE POSTE

NOR : MENC0601155V

AVIS DU 27-4-2006

MEN  
DRIC B2

## **P**rofesseur de français au lycée d'État italien Leonardo da Vinci de Paris

*Ref. : convention culturelle signée entre la France et l'Italie le 4-11-1949 ; D. n° 85-986 du 16-9-1985, art. 14, alinéa 6*

■ Mouvement particulier en vue de l'affectation d'un professeur certifié de lettres modernes auprès de l'établissement scolaire d'État italien Leonardo da Vinci de Paris.

### **1) Profil du poste**

Les candidats à ce poste devront :

- être en mesure d'assurer, en langue française, un enseignement de langue, de littérature et de civilisation françaises à des élèves de langue maternelle italienne, française ou autre ;
- posséder une expérience dans le domaine de l'enseignement du français langue étrangère ;
- être capables de s'adapter à un public de jeunes étrangers et posséder une bonne maîtrise de la langue italienne ;
- participer aux travaux de l'équipe pédagogique de l'établissement dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet éducatif bilingue et biculturel.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à M. Giuseppe Buscemi, proviseur de l'établissement, 12, rue Sédillot, 75007 Paris, tél. 01 45 55 86 22.

### **2) Conditions administratives**

- Seuls les professeurs certifiés de lettres modernes, titulaires à la rentrée 2006, pourront faire acte de candidature.
- L'enseignant sélectionné bénéficiera d'un

détachement administratif auprès de cet établissement pour une durée de trois ans.

- Il devra être âgé de 30 ans au moins et de 50 ans au plus, lors de son recrutement.

- Date de prise de fonctions : 1er septembre 2006.

- Obligations de service : elles sont de 20 heures hebdomadaires d'enseignement auxquelles s'ajoutent 120 heures annuelles de participation à des activités autres que les activités d'enseignement. L'enseignement s'adresse aux trois classes du collège et à la première classe du lycée dans le cursus italien. La distribution horaire sera décidée par le proviseur sur cinq jours hebdomadaires.

### **3) Établissement et transmission des demandes d'affectation**

Les demandes d'affectation seront formulées suivant le modèle publié en annexe (format 21 x 29,7) et adressées, avec les pièces justificatives, comme indiqué ci-dessous :

- un exemplaire au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, par l'intermédiaire du supérieur hiérarchique actuel qui le vérifiera et le transmettra directement, sous bordereau, à la direction des relations internationales et de la coopération, à l'attention de M. Yves Beauvois, chef du bureau Europe occidentale et orientale, 1, rue Descartes, 75005 Paris ;
- un exemplaire à l'établissement (cf. adresse ci-dessus).

La date limite de dépôt des candidatures auprès du ministère est fixée à **quatre semaines** suivant la date de parution du présent avis au B.O.

# A nnexe

## DEMANDE D'AFFECTATION A L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ITALIEN LEONARDO DA VINCI DE PARIS

DISCIPLINE ENSEIGNÉE :

### 1) État-civil et situation administrative

Nom et prénom :

NUMEN :

Date et lieu de naissance :

Grade ou emploi :

Date de titularisation dans le grade actuel :

Échelon au 31 août 2006 :

Note administrative :

Note pédagogique :

Titres et diplômes :

Situation de famille :

Profession du conjoint :

Adresse personnelle :

Numéro de téléphone :

Établissement d'exercice en 2005-2006 (affectation ministérielle), adresse, numéro de téléphone et de télécopie :

Date de nomination à ce poste :

### 2) Expérience pédagogique

2.1 Connaissance de la langue italienne (1) : (préciser : écrite, parlée ; assez bien, bien, très bien)

2.2 Postes successivement occupés depuis l'entrée dans la carrière enseignante : (préciser les fonctions exercées et les établissements d'exercice, mentionner également les interruptions de service)

### 3) Travaux personnels et stages effectués (1)

(préciser, notamment, les stages effectués dans le domaine de l'enseignement du français langue étrangère)

4) Dans le cas de demandes parallèles (affectation dans l'enseignement supérieur ou autre), préciser l'ordre de préférence de ces demandes par rapport à la présente candidature

5) Engagement : je soussigné (e) atteste l'exactitude des renseignements portés sur le présent document.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :

Avis motivé du chef d'établissement :

Date et cachet de l'établissement :

(1) Joindre les documents justificatifs.